



COORDINATION SYNDICALE CGT DES SERVICES PUBLICS DU DEPARTEMENT DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON

BOURSE DU TRAVAIL - Salle 22 - Place Guichard - 69422 LYON CEDEX 03

Tél. - Répondeur : 04 78 60 59 36 - Email : csd69@outlook.fr

La CGT exige la mise en place immédiate de la F3SCT au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône

Un climat social tendu dans la Fonction Publique Territoriale : des agents en souffrance

La Fonction Publique Territoriale traverse une période de tensions sociales sans précédent. Depuis plusieurs mois, les agents territoriaux dénoncent une aggravation de leurs conditions de travail. La conjugaison de plusieurs facteurs contribue à cette situation alarmante :

- Des restrictions budgétaires persistantes qui contraignent les collectivités locales à réduire leurs dépenses, souvent au détriment des effectifs et des moyens matériels. Cette politique d'austérité a entraîné une augmentation de la charge de travail des agents, une dégradation de leurs conditions de travail et une augmentation du stress professionnel.
- La montée des emplois précaires au sein de la Fonction publique Territoriale, renforcée par la loi de transformation de la fonction publique de 2019. Ce texte a introduit une généralisation du recours aux contrats, fragilisant le statut des agents et accentuant les inégalités. Aujourd'hui, de nombreux agents contractuels évoluent dans une incertitude permanente quant à leur avenir professionnel, avec des impacts directs sur leur santé physique et mentale.
- Une hausse des risques psychosociaux et des troubles liés aux conditions de travail, tels que les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les cas d'épuisement professionnel. Les récentes enquêtes sur la santé au travail montrent que de nombreux agents territoriaux se disent épuisés, isolés, et parfois laissés sans accompagnement face aux problématiques rencontrées. Surtout depuis généralisation du télétravail qui vient mettre à mal la dynamique d'équipe !

Par ailleurs, les collectivités locales, confrontées à des exigences accrues en termes de services publics, peinent à répondre aux besoins croissants des citoyens/usagers, exacerbant ainsi la pression exercée sur les agents. Cette situation, déjà tendue, est encore aggravée par l'absence de dispositifs adaptés pour assurer une prévention efficace des risques professionnels et une amélioration continue des conditions de travail.

Dans ce contexte de crise, la mise en œuvre effective des outils de prévention, comme la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) n'est pas seulement une obligation légale, mais une urgence sociale et humaine.

La F3SCT : un outil essentiel pour répondre à l'urgence sociale

Dans ce contexte, la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) devait être mise en place dans chaque structure concernée pour répondre à ces enjeux. En tant qu'organe stratégique, elle vise à :

- Renforcer la prévention des risques professionnels en s'appuyant sur une analyse approfondie des situations de travail ;
- Améliorer le dialogue social autour des questions de santé et de sécurité, impliquant les agents dans la recherche de solutions concrètes ;
- Accompagner les agents en difficulté en proposant des plans d'action concrets pour améliorer leur bien-être au travail.

La F3SCT s'avère être un enjeu vital pour la santé et la sécurité au travail, car elle est indispensable pour :

- Prévenir les risques professionnels, notamment les TMS et les risques psychosociaux, qui explosent dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Garantir des conditions de travail dignes et sécurisées, face à la pression constante exercée sur les agents ;
- Assurer un suivi renforcé des situations complexes, comme les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Le retard dans la mise en place de cette instance contribue inévitablement à aggraver les conditions de travail, creusant encore plus le fossé entre les agents et leurs employeurs.

Or, au sein du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône (CDG 69), cette instance essentielle reste absente, malgré les délais impartis par le décret du 19 Juillet 2021, privant ainsi les agents territoriaux d'un outil crucial pour garantir leur santé et leurs droits. Ce retard constitue une violation des droits des agents et une menace directe pour leur santé et leur sécurité.

Une exigence claire et urgente

Face à cette situation critique, la CGT exige la mise en place immédiate et effective de la F3SCT dans les centres de gestion, accompagnée de moyens suffisants pour garantir son bon fonctionnement. Il est impératif que cette instance puisse :

- Evaluer et prévenir les risques pour éviter les accidents de travail et les situations de souffrance professionnelle ;
- Elaborer des mesures adaptées pour protéger les agents et améliorer durablement leurs conditions de travail ;
- Favoriser un dialogue constructif entre les représentants du personnel et les employeurs publics.

Ainsi, la CGT demande fermement :

- La mise en place immédiate de la F3SCT au sein du CDG 69, en conformité avec les obligations légales ;
- Des ressources suffisantes pour garantir l'efficacité et la pérennité de cette instance ;
- Une consultation régulière avec les représentants du personnel pour renforcer la transparence et l'implication des agents.

La CGT rappelle que la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail ne sont pas négociables. Chaque jour de retard met en danger les agents et alimente un climat social délétère.

La CGT appelle à la mobilisation - Une mobilisation pour les droits des agents

La CGT refuse de laisser les agents territoriaux payer le prix des politiques d'austérité et de l'inertie institutionnelle. Nous appelons tous les acteurs concernés - agents, élus locaux, et citoyens - à se mobiliser pour exiger le respect des obligations légales en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

Parce qu'aucun agent ne doit être sacrifié sur l'autel des économies budgétaires, la CGT continuera de se battre pour garantir des conditions de travail dignes, respectueuses de la santé et des droits de tous les agents territoriaux.

Dans ce contexte alarmant, la CGT appelle les agents territoriaux, les élus locaux et les acteurs institutionnels à se mobiliser pour faire respecter leurs droits.

Le dialogue social ne peut s'épanouir que dans un environnement où la santé, la sécurité et les conditions de travail sont placées au premier plan.

La CGT demeure déterminée à obtenir la mise en place de la F3SCT et à défendre les droits fondamentaux des agents territoriaux.

Pour toute information complémentaire :

Contactez le bureau CGT au 04 78 60 59 36 ou par courriel à csd69@outlook.fr